



Assister à l'assemblée de façon virtuelle

Cette année, CRCD tient son assemblée de façon virtuelle. Vous pouvez accéder à la webdiffusion en utilisant votre téléphone intelligent, tablette ou ordinateur.

Vous pourrez visionner la webdiffusion en direct, poser des questions et voter.

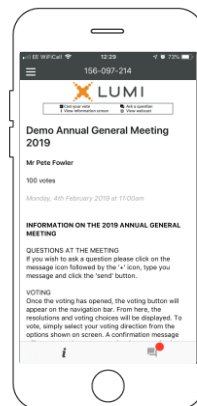
Vous n'avez qu'à appuyer sur le bouton « Assister à l'assemblée » à partir de votre fureteur web sur votre téléphone intelligent, tablette ou ordinateur.

Vous avez besoin de la dernière version de Chrome, Safari, Edge ou Firefox. Assurez-vous que votre navigateur soit compatible, en vous connectant à l'avance. **SVP NE PAS UTILISER INTERNET EXPLORER.**


Si vous êtes actionnaire de CRCD et que vous avez votre numéro de contrôle qui se trouve au bas de votre formulaire de procuration reçu par la poste avec l'avis de convocation, choisissez « J'ai un accès ». Vous devrez ensuite entrer votre numéro de contrôle et le mot de passe : **CRCD2020**.


Si vous avez déjà voté par procuration ou si vous n'êtes pas actionnaire de CRCD, choisissez « Je suis invité » et remplissez le formulaire.

L'accès à la webdiffusion sera disponible à partir de 12 h 45, le 27 mars 2020.

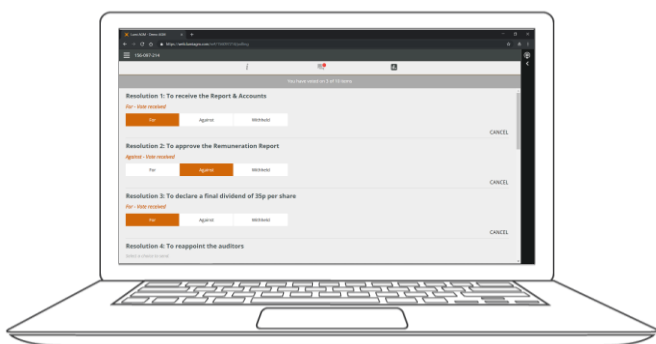


NAVIGATION

Une fois l'authentification réussie, l'écran d'informations  sera affiché. Vous pouvez regarder la webdiffusion, voter et poser des questions.

Si vous souhaitez regarder la webdiffusion, appuyez sur l'icône  de diffusion en bas de l'écran.

Si vous regardez sur un ordinateur, la diffusion Web apparaît automatiquement sur le côté une fois la réunion commencée.

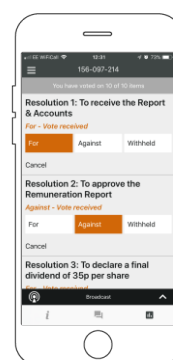


VOTATION

Lorsque le Président demandera le vote, la résolution et les choix de vote seront affichés.


Pour voter, il vous suffit de sélectionner votre choix de vote parmi les options affichées à l'écran. Un message de confirmation apparaît pour indiquer que votre vote a été reçu. Pour - Vote reçu

Pour changer votre vote, sélectionnez simplement un autre choix. Si vous souhaitez annuler votre vote, appuyez sur "Annuler".



QUESTIONS

Toute personne peut poser des questions lors de la période réservée à cette fin.

Si vous souhaitez poser une question, sélectionnez l'icône de messagerie. 

Les messages peuvent être soumis à tout moment pendant la période de questions jusqu'à la clôture de la session par le Président.

Tapez votre message dans la boîte de discussion en bas de l'écran de messagerie.

Une fois que vous êtes satisfait de votre message, cliquez sur le bouton d'envoi.

Les questions envoyées via la plateforme en ligne **Lumi AGM seront modérées avant d'être envoyées au Président** afin d'éviter les répétitions et supprimer tout langage inapproprié.

